



NOTICE

concernant la manière de remplir la déclaration
de prestations en capital (formulaire 562) pilier 3

- 1. Dossier n°**
Indiquer le numéro de dossier attribué à la société.
- 2. Déclaration n°**
Numéroter les déclarations de manière continue.
- 3. Remplace déclaration du**
Laisser ce champ vide pour une déclaration ordinaire définitive. En cas d'annulation ou de rectification, indiquer dans ce champ la date de la déclaration à annuler ou à remplacer en format JJ.MM.AAAA.
- 4. Établissement d'assurance**
Indiquer le nom, la rue et le numéro, le NPA (n° postal d'acheminement) et le siège de l'institution ou de l'établissement.
- 5. Police n°**
Indiquer le numéro de la police.
- 6. Échéance**
Indiquer la date d'échéance de l'assurance.
- 7. Début de l'assurance**
Indiquer le début de l'assurance fixé dans la police.
- 8. Désignation du produit**
Indiquer le nom exact du produit d'assurance.
- 9. Genre d'assurance**
Choisir entre assurance risque et assurance avec capitalisation (susceptible de rachat).
- 10. Mode de financement**
Choisir entre primes périodiques et prime unique.
- 11. Nom et adresse du preneur d'assurance**
 - 11.1. N° AVS / numéro d'assurance sociale**
Si disponible, indiquer le numéro AVS ou le numéro d'assurance sociale.
 - 11.2. Nom, prénom, rue et numéro, NPA (n° postal d'acheminement)**
Indiquer le lieu de domicile et le canton.
 - 11.3. Date de naissance**
Indiquer la date de naissance en format JJ.MM.AAAA.
- 12. Nom et adresse de l'assuré**
 - 12.1. N° AVS / numéro d'assurance sociale**
Si disponible, indiquer le numéro AVS ou le numéro d'assurance sociale.
 - 12.2. Nom, prénom, rue et numéro, NPA (n° postal d'acheminement)**
Indiquer le lieu de domicile et le canton.
 - 12.3. Date de naissance**
Indiquer la date de naissance en format JJ.MM.AAAA.

13. Nom et adresse de l'ayant droit

Si l'ayant droit est aussi l'assuré, indiquer toutes les données le concernant (n° AVS ou n° d'assurance sociale, adresse et date de naissance). S'il y a plusieurs ayants droits, remplir une déclaration pour chaque ayant droit.

13.1. N° AVS / numéro d'assurance sociale

Indiquer le numéro AVS ou le numéro d'assurance sociale. Si la prestation est versée à plusieurs ayants droit, il faut remplir un **formulaire d'annonce séparé** pour chaque personne ayant droit. Si l'ayant droit ne dispose pas encore d'un numéro AVS / d'un numéro d'assurance sociale, il/elle doit en faire la demande auprès de la caisse centrale de compensation CdC : [Primo-acquisition du numéro AVS \(admin.ch\)](http://admin.ch).

13.2. Nom, prénom, rue et numéro, NPA (n° postal d'acheminement)

Indiquer le lieu de domicile et le canton.

13.3. Date de naissance

Indiquer la date de naissance en format JJ.MM.AAAA.

Pour les diplomates nationaux, les ayants droit résidant à l'étranger et les personnes morales en tant qu'ayants droit, il faut toujours indiquer le numéro AVS / numéro de sécurité sociale suivant : 756.0000.0000.02.

Les prestations en capital du pilier 3 versées à des diplomates étrangers en tant qu'ayants droit ne sont pas soumises à l'obligation d'annonce au sens de la présente notice.

14. Motif du paiement

Choisir le motif du paiement: échéance, rachat, rachat partiel, décès ou invalidité.

15. Somme d'assurance

Indiquer la prestation brute versée par l'assureur. Indiquer séparément les prestations des assurances complémentaires et les prestations compensées (par ex. prêts, acomptes, etc.). Indiquer aussi les prestations précédentes non compensées sur les montants précités (rachats partiels, etc.). S'il s'agit d'une assurance de capitaux susceptible de rachat à prime unique, dont les rendements sont imposables (art. 20, al. 1, let. a de la loi fédérale sur l'impôt fédéral direct, cf. aussi la circulaire de l'Administration fédérale des contributions n° 24 du 30.6.1995), indiquer en plus de la prestation de l'assureur le montant de la prime unique et la somme des rendements (y compris les parts d'excédents). En cas de rachat partiel, déterminer les rendements imposables selon la méthode de calcul proportionnelle. Si le capital est versé sous forme de rente certaine, indiquer les bases de calcul de la valeur actuelle et l'échéance du versement de la dernière rente. Pour l'assurance d'un plan par étapes, indiquer dans la déclaration les prestations en capital échéant ultérieurement. Établir une nouvelle déclaration pour toutes les autres prestations.

Les prestations en capital provenant d'une assurance de rentes avec restitution ne doivent pas être déclarées sur ce formulaire, mais sur le formulaire 564.

16. Date de paiement

Indiquer la date du paiement, du virement, du crédit ou de la compensation en format JJ.MM.AAAA.

17. Lieu et date

Indiquer le lieu d'établissement de la déclaration (est identique au lieu à indiquer au chiffre 4) et la date d'établissement en format JJ.MM.AAAA.

18. Tél.

Indiquer le numéro de téléphone du responsable de la déclaration pour d'éventuelles demandes de précisions.

19. Certifié exact

Indiquer le nom du responsable de la déclaration.